

Année scolaire 2023-2024

Madame,
Monsieur,

Dans le but de mieux vous servir, le Collège Français vous permet d'effectuer vos paiements par « débit préautorisé ».

Pour ce faire, veuillez remplir le FORMULAIRE D'ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ (en pièce jointe) – ACCORD DE DPA DU PAYEUR et y joindre un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ ».

Vous pourrez effectuer vos paiements :

- En 2 versements égaux aux dates du 24 août 2023 et du 24 janvier 2024;
- En 9 versements : le 1^{er} versement arrondi le 24 août 2023 et 8 versements égaux le 24^e jour de chaque mois pour se terminer le 24 avril 2024 (date de rigueur).

Les chèques ou mandats libellés au nom du Collège Français sont toujours acceptés. **Aucun « cent » ne doit cependant figurer sur les paiements : veuillez les arrondir et les intégrer au premier montant seulement.**

Nous vous prions de remettre le formulaire ou les chèques le jour de la rentrée administrative, soit les 08, 09 et 10 août 2023.

Pour tout changement ayant trait à vos prélèvements préautorisés, il est nécessaire de téléphoner cinq (5) jours ouvrables (d'école) à l'avance. Veuillez noter que les dépôts auront lieu aux dates prévues pendant les périodes de relâches scolaires. Des frais de \$ 50.00 s'appliqueront pour tout chèque retourné.

Pour tout renseignement concernant la facturation, veuillez communiquer avec le service de la comptabilité au 514-495-2581 poste 114.

Nous vous remercions de la confiance que vous manifestez à l'égard du Collège Français et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction du Collège Français